



INFORMATION REGLEMENTEE
Bruxelles, le 15 septembre 2008 à 16 heures

Communication conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007
Réglementation en matière de transparence

Conformément à l'Article 15 de la Loi du 02.05.2007 concernant la réglementation en matière de transparence, PCB procède à la publication des informations suivantes :

Information au 1^{er} septembre 2008 :

Montant total du capital social : 20 176 000 €

Nombre total des actions sans désignation de valeur nominale : 5 596 520

Nombre total de droits de vote (le dénominateur) : 5 596 520

Les notifications doivent être transmises à PCB SA,
à l'attention de Marc De Cock Marc.decock@pcb.be ;
Téléphone : + 32 2 244 16 14 ;
Télécopie : + 32 2 244 16 07.

La présente information est publiée sur le site www.pcb.be